



Mot du maire Des nouvelles de votre municipalité



Nomination de Mme Josiane Alarie à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière

C'est avec une grande fierté que les membres du conseil, ainsi que moi-même, vous annonçons officiellement la nomination de madame Josiane Alarie à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière. Cette dernière est en poste depuis le 3 avril dernier.

Expérience pertinente

Madame Alarie possède plus de 20 années d'expérience dans le domaine de l'administration, dont plus précisément 10 années à la MRC des Laurentides où elle a occupé notamment le poste de secrétaire-trésorière adjointe par intérim et un poste aux communications. Son expérience à titre de directrice générale de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant lui a été également bénéfique. Durant toutes ces années à la MRC des Laurentides, elle a été appelée à travailler en étroite collaboration avec la direction générale, elle a donc pu se familiariser avec plusieurs secteurs d'activités, notamment au niveau du greffe, des communications et de plusieurs projets spéciaux. **Bienvenue chez nous!**

Embauche d'un(e) inspecteur-trice au service de l'urbanisme et de la voirie

Des démarches sont présentement entamées pour l'embauche d'un(e) inspecteur-trice au service de l'urbanisme et de la voirie. L'équipe de la Municipalité sera, très prochainement, à nouveau complète et fonctionnelle!

Service d'assermentation

Madame Alarie est commissaire à l'assermentation, donc votre municipalité vous offre maintenant le service d'assermentation. Vous n'avez qu'à prendre rendez-vous en contactant la municipalité au (819) 321-2332 poste 3700 ou par courriel à info@ivry-sur-le-lac.qc.ca. En effet, certains textes de loi exigent qu'une personne soit assermentée avant de signer un document officiel. Je vous invite donc à prendre connaissance de tout l'encadrement légal relativement à l'assermentation par un commissaire : [ministère de la Justice du Québec](#). Il est important de ne jamais signer le document avant la rencontre avec la commissaire à l'assermentation, **la signature doit plutôt se faire devant la commissaire après l'assermentation.**

La Municipalité rembourse les frais supplémentaire exigés aux non-résidents pour les services des loisirs (de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts)

Afin d'offrir un service aux familles de notre municipalité, un remboursement pour les frais supplémentaires exigés par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts aux non-résidents est possible pour certaines activités reliées aux services de sports, de loisirs et de camps de jour. Contactez la Municipalité et ils se feront un plaisir de vous informer!





Visite d'animaux sauvages

Vous avez la visite d'animaux sauvages dans votre cour? Eh bien oui, c'est possible puisque nous avons choisi de vivre sur un territoire où la végétation, la forêt, les cours d'eau abondent! Il se peut qu'on y retrouve des dindons sauvages, des chevreuils, et voire même des coyotes! Ce qu'il faut savoir, c'est qu'ils ne sont habituellement pas dangereux. Ils sont eux aussi sur leur territoire, ne l'oublions pas!

Si toutefois, vous apercevez des comportements dangereux ou étranges, par exemple un animal sauvage qui viendrait trop près de la maison, vous pouvez contacter directement le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au 819-425-6375 et ils vous proposeront des solutions. La plupart du temps, la solution, notamment pour les coyotes, est le trappage, il faut donc évidemment utiliser cette solution qu'en tout dernier recours. Au besoin, vous pouvez également contacter la

Municipalité.

Suivi des dossiers en cours

Voici de l'information sur les différents dossiers en cours dans notre municipalité :

- Mandat pour le nettoyage des chemins municipaux

Le mandat a bien été octroyé pour le nettoyage des chemins, mais comme Dame Nature ne coopère pas réellement à la fonte des neiges présentement, les chemins seront nettoyés dès que ce sera possible.

- Suivi de la mise en demeure de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec

Une lettre a été acheminée à l'Association des pêcheurs sportifs du Québec pour faire suite à leur requête. La Municipalité est maintenant en attente d'un suivi de leur part.

- Location à court terme

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) se réunira bientôt pour revoir les structures de la location à court terme et analyserons les comparables de notre région. Si vous désirez émettre votre opinion quant à la restructuration de la location à court terme de notre municipalité, à savoir si vous êtes d'accord ou non, quelles balises privilégieriez-vous, etc., n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires à info@ivry-sur-le-lac.qc.ca avant la fin avril 2018. Ensuite, le CCU se réunira pour définir les encadrements de la location à court terme lesquels seront présentés aux citoyens en assemblée publique avant d'être officiellement adoptés.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des sujets traités par notre municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec moi, il me fera toujours plaisir de répondre à vos questions.

Sur ce, je vous souhaite une excellente saison printanière!

Le maire,

Daniel Charette

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332 – info@ivry-sur-le-lac.qc.ca